

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 5 avril 2017

Délégation à l'information et à la communication

Contact : Stéphanie PARIS

04 27 86 55 55 - [ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)



# Transports ambulanciers urgents :

## Un système d'information pour améliorer la réponse à la régulation médicale

**Afin d'optimiser la réponse aux demandes de transports ambulanciers par les SAMU-Centre 15, une plateforme informatique, unique en France par ses innovations fonctionnelles, est mise en place en Auvergne-Rhône-Alpes.**

### SECURISER LA PRISE EN CHARGE DU PATIENT

2,5  
millions

D'APPELS DECROCHES AU  
CENTRE 15 EN AUVERGNE-  
RHONE-ALPES EN 2015

En 2015, l'**Association des transports sanitaires urgents (ATSU)** Rhône-Alpes a lancé un appel d'offres en vue de concevoir et déployer une plateforme informatique spécifique. **L'objectif est de permettre aux ambulanciers de répondre plus efficacement aux demandes de missions émises par la régulation médicale, à savoir les Centres 15.**

Assurée des bénéfices qu'un tel outil pouvait apporter dans la prise en charge des patients en situation d'urgence, **l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a soutenu ce projet par une contribution méthodologique et financière** (aide à l'investissement de 230 000€ pour 2015 et 2016).

#### Un diagnostic et des objectifs partagés

En amont, des constats partagés avec les différents acteurs de l'urgence, au sein de chaque département ont été énoncés.

\_Les outils techniques, parfois mis en place localement, et les modes de recours proposés aux SAMU doivent évoluer pour mieux répondre aux besoins d'interventions auprès des patients et sécuriser leur prise en charge. Les besoins de modernisation, communs à tous les départements, s'avèrent donc indispensables.

\_Les ATSU s'impliquent dans l'aide médicale urgente et la permanence des soins (en-dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux) mais avec des contraintes économiques fortes qui induisent une mobilisation insuffisante. Le dispositif doit permettre une augmentation et une meilleure répartition des interventions.

\_Les modalités de réponses aux demandes de transports urgents sont hétérogènes selon les départements.

\_La capitalisation des bonnes pratiques existantes et la mutualisation de nouveaux moyens à concevoir et à développer dans le cadre d'un marché régional permettraient d'améliorer l'efficacité de la réponse des entreprises ambulancières.

Afin d'apporter une réponse à ces différentes problématiques, **les objectifs de cette nouvelle plateforme** contribueront à :

- rendre plus efficace la recherche d'ambulance disponible et située à proximité du lieu de prise en charge ;
- automatiser le déclenchement et faciliter le suivi des interventions (remontée informatisée des étapes de l'intervention, surveillance par un agent dédié : « le coordinateur ambulancier ») ;
- être en mesure d'analyser rétrospectivement les données pour améliorer en continu les règles de décisions (auto-apprentissage du système, optimisation des paramètres, etc.) ;

- définir un paramétrage adapté à l'organisation des entreprises ambulancières au sein de chaque secteur de garde.

#### UN PROJET UNIQUE EXPERIMENTE SUR 2 DEPARTEMENTS DE LA REGION

*Un projet novateur  
unique en France  
et remarquable  
par son ampleur*

Si des expérimentations locales ont déjà été lancées en France, intégrant pour partie le déclenchement de missions ambulancières, ce projet régional est innovant et remarquable par son ampleur. Il présente une richesse, tant au niveau de ses fonctionnalités (suite à la consultation des intervenants du secteur) que de l'étendue de son déploiement géographique ; le tout rendu possible grâce à sa conception technologique moderne.

**Depuis fin 2016, ce nouveau système est expérimenté au sein de 2 centres de régulation SAMU-Centre 15, d'abord en Haute-Savoie et dès le mois d'avril en Isère, pour une durée estimée à 4 mois afin de sécuriser au mieux le dispositif et de l'ajuster le cas échéant.**

Afin de favoriser l'adoption de ce nouveau système au sein des entreprises d'ambulances, le choix a été fait de pérenniser les investissements déjà réalisés : utilisation des terminaux mobiles et boîtiers de géolocalisation des entreprises déjà équipées, etc. et intégration du dispositif aux logiciels métiers.

Une transmission automatique des informations est possible entre le SI du SAMU générant la demande et la plateforme ambulancière.

Compte tenu d'un nombre potentiellement très élevé d'entreprises concernées, un modèle participatif a été spécialement élaboré pour faire adhérer plus facilement les entreprises. Un groupement de coopération sanitaire associant ambulanciers et hospitaliers est en cours de constitution.

#### DES PREMIERS RESULTATS ENCOURAGEANTS

Les premiers résultats tendent à démontrer une plus-value pour les SAMU-Centre 15 ; on observe en effet une recentralisation sur son cœur de métier.

Concrètement, ce dispositif permet :

- d'avoir un système d'information commun à toute la région ;
- de limiter les indisponibilités ambulancières ;
- d'avoir une position en temps réel des moyens disponibles et des interventions sur une carte interactive ;
- de suivre les interventions ;
- d'évaluer la pertinence et la conformité des données ;
- de bénéficier de statistiques avancées ;
- d'automatiser le transfert de données aux ATSU.

À partir du mois d'avril 2017, le dispositif sera déployé progressivement à l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Basé sur une conception mutualisée et collaborative, il pourra naturellement être ouvert à d'autres régions qui seraient intéressées.

*En collaboration avec l'Associations des transports sanitaires urgents (ATSU) Rhône-Alpes*

PLUS DE **600**  
ENTREPRISES DE TRANSPORTS  
CONCERNEES ET  
**1 500**  
AMBULANCES  
EN CIRCULATION